

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°12 - publié le 25 octobre 2023





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°06

REUNION DU 24/10/2023

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie Noëlle FLANDIN, Gérard FANTIN

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N°10

Match n° 27429783, A.C.E. Fc 1 / Fc Eyrieux Embroye 2, coupe Gibert Pestre, poule A du 21/10/2023

Réserve d'après match posée par le capitaine du club de A.C.E. portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Fc Eyrieux Embroye, pour le motif suivant : des joueurs du club Fc Eyrieux Embroye sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'après match par courrier électronique le 23/10/2023 pour la dire recevable.

Considérant que la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe première Fc Eyrieux Embroye est celle l'ayant opposée à l'équipe de l'ES Beaumontéleger 1, U15 D2 le 15/10/2023, il ressort que 7 joueurs de l'équipe de Fc Eyrieux Embroye ont participé à la rencontre de référence.

En conséquence, la commission des règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Fc Eyrieux Embroye pour en reporter le gain à l'équipe de A.C.E. et la qualifie pour le tour suivant de la coupe Gilbert Pestre.

Le compte Le compte Fc Eyrieux Embroye sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.





DOSSIER N°11

Match n° 27429789, Fc Rhone Vallée 2 / Ent.S. Choméraoise 1, coupe Gibert Pestre, poule A du 21/10/1023

Réserve d'après match posée par le capitaine du club de Ent.S. Choméraoise 1 portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Fc Rhone Vallée 2, pour le motif suivant : des joueurs du club Fc Rhone Vallée sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'après match par courrier électronique le 23/10/2023 pour la dire recevable.

Considérant que la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe première Fc Rhone Vallée 1 est celle l'ayant opposée à l'équipe de Us Montélimar 2, U15 D2 le 15/10/2023, il ressort que 2 joueurs de l'équipe de Rhone Vallée 2 ont participé à la rencontre de référence.

En conséquence, la commission des règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Fc Rhone Vallée 2 pour en reporter le gain à l'équipe de Ent.S. Choméraoise 1 et la qualifie pour le tour suivant de la coupe Gilbert Pestre.

Le compte Le compte Fc Rhone Vallée sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

La secrétaire
Marie Noëlle FLANDIN





COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion du 26/09/2023

Présents : MM. BRUNEL Nicolas, GIRODON Philippe, MICHELAS François, CHABBAT Maurice et PROTOY Baptiste

Excusé : MM. DUPUIS Marc, BRET Vincent

Mutations supplémentaires :

Veuillez trouver ci-après la liste des clubs en infraction au Statut de l'Arbitrage au 30 Septembre 2023. **Cette date est dérogatoire suite à la décision du COMEX** qui a décidé de décaler d'un mois l'étude de situation, initialement prévue à la date du 31 Août de la saison en cours.

A noter, que suite à une modification au niveau du Statut Aggravé de Ligue, l'amende est désormais de **60€**, au lieu de 50€.

CLUBS EN INFRACTION - SAISON 2023/2024

SÉNIORS

Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière	Nombre de mutations 2024/2025
A.S. DESAIGNOISE	554426	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
A.S. BERG HELVIE	581498	D1	1ère année - 1Séniors	100,00 €	4
A. ANIMATION J. ST ALBAN D'AY	527892	D3	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
A.S. VALENSOLLES	521003	D3	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI
A.S.L. GENISSIEUX	526339	D3	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
ATHLETIC CLUB DE L'ALLET	560985	D4	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
E.S. ST JEURE D'AY	528652	D4	4ème année - 1Arbitre	240,00 €	0 + MI





EN AVANT MONTVENDRE	552265	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER	541513	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
ENT.S. CHOMERACOISE	529711	D1	2ème année - 1Séniors	240,00 €	2
ENT.S. ST ALBAN AURIOLLES GROSPIERRES	524743	D4	1ère année - 1Arbitre	60,00 €	4
ENT.S. TREFLE F.	549007	D4	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI
ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTELEGER	582281	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
ET.S. MALISSARDOISE	523342	D3	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
F.C. BOURGUISAN	524469	D3	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
F.C. CLERIEUX-ST/BARDOUX- GRANGES/LES/BEAUMONT	553842	D4	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
F.C. RAMBERTOIS	554458	D4	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI
F.C. COLOMBIER ST BARTHELEMY	549369	D3	2ème année - 1Arbitre	120,00 €	2
F.C. DU CHATELET	581391	D2	2ème année - 1Séniors	120,00 €	2
F.C. HAUTERIVES U.S. GRAND SERRE	546999	D2	2ème année - 1Séniors	120,00 €	2
F.C. ORGNAC L'AVEN	532631	D4	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI
FOOTBALL CLUB MONTELMAR	528941	D1	1ère année - 1Séniors	120,00 €	4
O.S. VALLEE DE L'OUVEZE	553425	D4	3ème année - 1Arbitre	180,00 €	0 + MI
R.C. MALVINOIS MAUVES	535236	D2	2ème année - 1Séniors	120,00 €	2
U.S. DE PONT LA ROCHE	518181	D2			4



			1ère année - 1 Séniors	60,00 €	
U.S. ST GERVAIS S/ROUBION	521002	D3	2ème année - 1 Arbitre	120,00 €	2
JEUNES					
FOOTBALL CLUB MONTELMAR	528941	U15D1	3ème année - 1 Jeune	180,00 €	0 + MI
F.C. BOURG LES VALENCE	504375	U15D1	1ère année - 1 Jeune	60,00 €	3
F.C. PORTOIS	509606	D1	1ère année - 1 Jeune	60,00 €	3

Cas F. AVENIR LE TEIL MELAS : Monsieur AMROUNE Samir a pris une licence au sein de votre club. La Commission Départementale, après échange avec la Commission Régionale du Statut de l'arbitrage valide le rattachement de Monsieur AMROUNE Samir au sein de votre club, dès la saison 2023-2024.

Changement de statut :

F.C. ROCHEGUDIEN : suite aux échanges téléphoniques avec le Président de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, le dossier est toujours en cours. Nous reviendrons vers vous dès que possible.

Monsieur AMEUR Zouhaier : La Commission Départementale, après échange avec la Commission Régionale du Statut de l'arbitrage valide votre rattachement au R.C. SAVASSON dès la saison 2023-2024.

DROIT DE MUTATION :

Un club faisant signer un arbitre en provenance d'un autre club est soumis à des frais de mutations.

Le club de l'O. RUOMSOIS, dans le cadre de la signature de Monsieur RAMATHON Kévin Mathieu, sera prélevé d'une somme de 100€ pour les frais de mutation envers la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football. (Modalités exactes et identité de l'entité qui prélèvera cette somme vous sera précisé).

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr ou par courrier.

Le Président
Baptiste PROTOY

Le secrétaire
P/O François MICHELAS



51	DIOIS F.C.	548847	D2 U20 D2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
52	E.S. BOULIEU LES ANNONAY	504545	D2 U20 D1/U17 D1/U15 D2	0	1	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	En règle		
53	E.S. ST JEURE D'AY	528652	D4 Aucune	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Infraction (4)	4	0 + MI
54	EN AVANT MONTVENDRE	552265	D4	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	Infraction (1)	1	4
55	ENT.S. NORD DROME	580873	SG D4/SF R2										0						Voir ligue		
56	ENT. SARRAS SPORTS ST VALLIER	541513	D1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	Infraction (1)	1	4

STATUT DE L'ARBITRAGE DISTRICT DRÔME ARDECHE DE FOOTBALL SAISON 2023/2024 SITUATION au 30/09/2023

N o m b r e	CLUBS	N° CLUBS	DIVISION Séniors Jeunes	OBLIGATIONS des CLUBS (Statut Fédéral et Agravé de Ligue)					ARBITRES du CLUB					ARBITRES MANQUANTS					Saisons d'INFRACTIONS	Nombre d'années d'infraction	Nombre de Mutations en 23/24
				Jeunes	Séniors	Jeunes Féminines	Séniors Féminines	Arbitre	Jeunes	Séniors	Jeunes Féminines	Séniors Féminines	Total "A"	Jeunes	Séniors	Jeunes Féminines	Séniors Féminines	Arbitres			
57	ENT.S. CHOMERACOISE	529711	D1 FEM U18 R2	0	2	0	0	0	2	1	0	0	3	0	1	0	0	0	Infraction (2)	2	2
58	ENT.S. ST ALBAN AURIOLLES GROSPIERRES	524743	D4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Infraction (1)	1	4
59	ENT.S. TREFLE F.	549007	D4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	Infraction (3)	3	0 + MI
60	ENTENTE CREST AOUSTE	551477	R2 U20 R2										0						voir ligue		
61	ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTELEGER	582281	D1 U20 D2/U15 D2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	Infraction (1)	1	4
62	ESP. HOSTUNOISE	519000	D1 U15 D2	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	En règle		
65	ET.S. MALISSARDOISE	523342	D3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	Infraction (2)	2	2
66	ETOILE SPORTIVE LE LARIS MONTCHENU	551620	D5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	En règle		
68	F. AVENIR LE TEIL MELAS	515526	D4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	En règle		
70	FOOTBALL CLUB BAUME BOUCHET MONTSEGUR	524479	D4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
71	F.C. BOURGUIAN	524469	D3	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	Infraction (2)	2	2
72	F.C. CLERIEUX-ST/BARDOUX-GRANGES/LES/BEAUMONT	553842	D4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	Infraction (2)	2	2
73	F.C. D'AUBENAS	552388	D3 Aucune	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
74	F.C. DES JEUNES DE VINEZAC	553208	Aucune U15 Brassage		1				0	1			1								
76	F.C. MAHORAIS DROME ARDECHE	580707	D4	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
77	F.C. RAMBERTOIS	554458	D4	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	Infraction (3)	3	0 + MI
78	F.C. RHONE VALLEES	551476	R1 U20 R2/U17 D1/U15 D2	0	2	0	0	2		4			4						Voir ligue		
79	F.C. ROCHEGUDIEN	563906	D3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	En règle	0	6
80	F.C. ROYANS VERCORS	581219	D5 Aucune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	En règle		
81	F.C. TURQUOISE	581942	D4 Aucune	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
83	F.C. ALIXAN	525306	D5 Aucune	0			0	0					0						En règle		
84	F.C. ANNONAY	504343	R3 U20 D1/U17 D1/U15 D2	0	1	0	0	1	1	4	0	0	4	0	0	0	0	0	Voir ligue		
85	F.C. BERZEME	530372	D4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	Voir ligue		
86	F.C. BOURG LES VALENCE	504375	D2 U15 D1	0	1	0	0	0	1	3	0	0	4	0	0	0	0	0	En règle		
87	F.C. BREN	536241	D3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	Infraction (1)	1	3
88	F.C. CHABEUILLOIS	519780	R3	0	1	0	0	2	2	3			5						En règle		
89	F.C. CHEYLARIS	504310	D4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
90	F.C. COLOMBIER ST BARTHELEMY	549369	D3	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	Infraction (2)	2	2
91	F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDRAN	540857	R3	0	1	0	0	2	1	1			2						Voir ligue		
93	F.C. DU CHATELET	581391	D2	0	1	0	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	Infraction (2)	2	2
95	F.C. DU PLATEAU ARDECHOIS	519782	D3	0	0	0	0	1	1	2	0	0	3	0	0	0	0	0	En règle		
96	F.C. EYRIEUX EMBROYE	546292	R3 U20 D2/U17 D2/U15 D2	0	1	0	0	1	1	3			4						Voir ligue		
97	F.C. FELINES ST CYR PE AUGRES	520730	D3	0	0	0	0	1	3	1	0	0	4	0	0	0	0	0	En règle		

149	U.S. CHANAS SABLONS SERRIERES	504422	U20 D1/U17 D1/U15 D1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	Voir ligue		
			D2	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	En règle		
150	U.S. DU VAL D'AY	550632	D3	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
			U17 D2/U15 D1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
151	U.S. MONTMEYRAN	552154	D4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
152	U.S. PAILHARES-LALOUVESC	533564	D5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	En règle		
153	U.S. PORTES HAUTES CEVENNES	581869	D1	0	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	En règle	0	6
			U20 D2										0								
154	U.S. VALLEE-JABRON	590379	D2	0	0	0	0	1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	En règle		
			U20 D1/U17 D2/U15 D1	1	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	En règle		
155	U.S. ANCONE	520597	D3	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
156	U.S. BAIX	522553	D4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
157	UNION SPORTIVE BEAUFORT-AOUSTE	524598	D3	0	0	0	0	1	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	En règle		
158	U.S. DAVEZIEUX VIDALON	509197	D1	0	2	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	Voir ligue		
			JEUNES LIGUE										0								
159	U.S. DE PONT LA ROCHE	518181	D2	0	0	0	0	1	2	1	0	0	3	0	0	0	0	0	Infraction (1)	1	4
													0								

STATUT DE L'ARBITRAGE DISTRICT DRÔME ARDECHE DE FOOTBALL SAISON 2023/2024 SITUATION au 30/09/2023

N o m b r e	CLUBS	N° CLUBS	DIVISION Séniors Jeunes	OBLIGATIONS des CLUBS (Statut Fédéral et Agravé de Ligue)					ARBITRES du CLUB					ARBITRES MANQUANTS					Saisons d'INFRACTIONS	Nombre d'années d'infraction	Nombre de Mutations en 23/24
				Jeunes	Séniors	Jeunes Féminines	Séniors Féminines	Arbitre	Jeunes	Séniors	Jeunes Féminines	Séniors Féminines	Total "A"	Jeunes	Séniors	Jeunes Féminines	Séniors Féminines	Arbitres			
160	U.S. LUSSAS	512152	D3	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
161	U.S. MEYSSE	529083	D5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	En règle		
162	U.S. MONTELIER	521473	D3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	En règle		
			U15 D2										0								
163	U.S. MOURSOISE	522881	D1	0	2	0	0	0	1	2	0	0	3	0	0	0	0	0	En règle		
			JEUNES LIGUE										0						Voir Ligue		
164	U.S. PEYRINOISE	518770	D4	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	En règle		
165	U.S. ROCHEMAURE	527007	D2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
166	U.S. ST GERVAIS S/ROUBION	521002	D3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	Infraction (2)	2	2
167	U.S. ST JUST ST MARCEL	545636	D2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
168	U.S. ST MARTINOISE	510689	D3	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
169	U.S. VALS LES BAINS	504247	D4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
170	UNION SPORTIVE 2 VALLONS	529284	VETERAN	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	En règle		
			U20 D2										0								
171	UNION SPORTIVE BAS VIVARAIS	560190	D2	0	0	0	0	1	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	En règle		
172	UNION SPORTIVE DE VEYRAS	560198	D4	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	En règle		
173	US. DROME-PROVENCE	582295	D3	0	0	0	0	1	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	En règle		
			U15 D2										0								
174	VALENCE F.C.	552755	R3	0	1	0	0	1		2			2						Voir ligue		
			U20 D2/U15 D2										0								
177	VALLIS AUREA FOOT	551087	D3	0	0	0	0	1	5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	En règle		
			U15 R2						1	0	0	0	1	0	0	0	0	0			
178	VIVAR'S C. SOYONS	533092	D5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	En règle		
													0								



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°09

Réunion électronique du 23/10/2023

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Excusée : LAULAGNET Roselyne

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son heure légale. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenue par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumise à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.





Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

A ce jour 258 équipes engagées.

Pour les plateaux du 14 octobre manque le retour des clubs PORTES LES VALENCE, BERG HELVIE.

Les calendriers modifiés seront mis en ligne pour le prochain plateau du 11 novembre.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Prochains plateaux : Samedi 11 novembre 2023.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

A ce jour 328 équipes engagées

Pour les plateaux du 14 octobre manque le retour des clubs VEORE MONTOISON, BOURG LES VALENCE, HERMITAGE, ROCHEMAURE, BERG HELVIE, BAS VIVARAIS ET ATHELETIC FOOT CEVENNES.

Merci de transmettre la fiche bilan plateau du samedi 21 octobre :

Les calendriers modifiés seront mis en ligne pour le plateau du 11 novembre





Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Prochains plateaux : Samedi 11 novembre 2023.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

CALENDRIERS :

Afin de garantir une stabilité des organisations des plateaux U11 affichées en ce début de saison, les demandes de clubs intervenues au-delà de la date des engagements (09/09/2023), feront l'objet d'un traitement pour intégration au calendrier à compter des plateaux du 11/11/2023.

Les calendriers modifiés seront en ligne sur le site internet du District, dans les meilleurs délais.

Prochains plateaux : Samedi 11/11/2023

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRE :

Le **2ème Tour du Festival PITCH** aura lieu le **samedi 04/11/2023 à 13H30**. Il s'agira d'un tour de cadrage. Le tirage au sort a été réalisé et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeunes sur le site du District.

Le **1er Tour de la Coupe Charles André** aura lieu elle aussi le **samedi 04/11/2023 à 13h30**. Le tirage au sort a été réalisé et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeune sur le site du District.

Lors de la diffusion des poules, la 1ère équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.





Avant chaque match, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats ***Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf*** sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : ***Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf*** et ***Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf***
- **Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X »**

1^{ère} Phase D1 & D2 (Excellence) :

La FMI est mise en place pour la D1 et la D2, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès.

Phase de brassage (Promotion d'Excellence et 1^{ère} Division) :





Les poules de brassage sont diffusées sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : ***U13 Promotion d'Excellence.pdf*** et ***U13 1ère Division.pdf***

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 15H30 à ce jour.

La feuille de match de brassage est à télécharger sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : ***U13 Brassage Feuille de Match.pdf***
et à nous retourner avant le lundi midi par mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr avec en objet du mail Brassage U13 « Niveau joué » - Poule X.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Utilisation FMI : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

U15 Brassage :

Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

2ème phase :

D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.

D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.





Coupes :

Coupe JP QUINTIN :

Le match comptant pour le 2^é Tour, Ent AS SUD ARDECHE St DIDIER 2 – ESP HOSTUN 1 est programmé le 28/01/24.

Le match comptant pour le 2^é Tour, ES BEAUMONTELEGER 1 – Ent USVJ/FCV 1 est replanifié le 28/01/24.

Coupe Gilbert PESTRE :

Compte tenu des reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 octobre 2023, pour le 2^é Tour de cette coupe, le calendrier s'établit comme suit :

- 07/11/2023 : Tirage au sort Tour de cadrage.
- 03/12/2023 : Tour de cadrage + Matches 2^é Tour non joués des 21 et 22/10/2023.
- 28/01/2024 : 1/16^é finales + éventuels matchs en retard cadrage.
- 18/02/2024 : 1/8^é finales + éventuels matchs en retard 1/16^é.
- 03/03/2024 : Eventuels matchs en retard 1/8^é.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe Vivier BOUDRIER : Les rencontres non jouées le 21/10/2023 sont reprogrammées le 04 /11/2023.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.



COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du 23 octobre 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission :

Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Match n°2720582 opposant Chateauneuf de Galaure à Valensoles reprogrammé le 3 décembre à 10h.





CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.
Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

Dans la poule C, Tain Tournon 2 prend la place de l'exempt 4. Merci d'en prendre bonne note.

Match n°27205713 opposant ESND à Boulieu les Annonay remis à la date initiale, soit le 12 novembre.

CHAMPIONNAT U18 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.

Le calendrier est en ligne pour la poule de la pratique à 11. Merci de bien vouloir les consulter au plus tôt et saisir vos demandes de modifications via Footclubs dans le délai de 12 jours avant la rencontre.





Le calendrier pour la phase 1 du mini championnat à 8 est en ligne.

Si des clubs sont intéressés pour intégrer ce mini-championnat de pratique à 8 en phase 2, merci de bien vouloir adresser un mail à la commission féminine.

FOOT LOISIRS SENIORS F – LES RENCONTRES

Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les engagements sur footclubs sont ouverts.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire. Prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI.

Dans ce cas, la feuille de match papier doit être remplie avant la rencontre et envoyée par mail à la commission féminine avant le lundi midi.

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyer à la personne de permanence et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

Merci de bien vouloir noter des maintenant les dates des journées événementielles féminines : 1^{er} octobre, 25 novembre, 05 janvier (futsal), 13 avril et 1^{er} juin. Toutes les infos seront en ligne en temps voulu.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°11

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 28 & 29 /10/2023

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).**

Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

REUNION TECHNIQUE ARBITRAGE - A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Comme annoncé lors des 2 assemblées générales de début de saison, 3 réunions techniques sont programmées au mois de novembre 2023, à savoir :

- **Le lundi 06 novembre 2023 à SAINT JEAN LE CENTENIER - Salle halte découverte (de 19h30 à 21h30),**
- **Le mardi 07 novembre 2023 à CHAMPAGNE - Salle du Clos des vignes – Rue du port (de 19h30 à 21h30),**
- **Le samedi 25 novembre 2023 à GUILHERAND-GRANGES - Siège du District (de 09h30 à 12h00).**

Ordre du jour :

- Informations générales
- Correction interactive du questionnaire vidéo
- Présentation des vidéos relatives aux modifications aux lois du jeu
- Retour d'expérience (questions et/ou faits de jeu)

Pour toutes les questions arbitrage et/ou faits de jeu (retour d'expérience), il est conseillé d'envoyer un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Même si la présence à l'une de ces 3 réunions d'ordre technique est facultative, la commission départementale de l'arbitrage encourage tous les arbitres adultes et jeunes à y participer.

Bien entendu, tous les arbitres stagiaires adultes et jeunes formés en août 2023 peuvent assister à l'une des 3 réunions en fonction de leurs disponibilités.

Conformément au règlement intérieur, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront présents à l'intégralité de l'une de ces 3 réunions techniques se verront attribuer un BONUS de 3 points (arbitres adultes) ou de 0,03 point (jeunes arbitres) sur le classement de fin de saison.

RAPPEL AUX CLUBS

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à tous les clubs, que lorsque vous avez une rencontre qui est modifiée (changement de terrain, d'heure, de jour, arrêté municipal...) vous devez IMPERATIVEMENT avertir PAR TELEPHONE et de vive voix l'arbitre concerné.

Les coordonnées des arbitres ont été envoyées sur les boites mails officielles des clubs.





A L'ATTENTION DES ARBITRES JEUNES ET ADULTES - DUREE DES MATCHES

Depuis le début de saison, la commission départementale de l'arbitrage a constaté des disparités concernant l'application des temps de jeu dans les compétitions de jeunes et/ou seniors.

Conformément à l'article N°58 pages 76 du guide pratique du District, vous trouverez ci-dessous les temps de jeu pour les différentes compétitions et/ou plateaux :

Football à 11 :

- Seniors masculins et féminines, U20, U18 et U17 : 2 x 45 minutes
- U18 féminines et U15 : 2 x 40 minutes
- U15 féminines : 2 x 35 minutes

Football à effectif réduit :

- Vétérans à 7 : 2 x 45 minutes
- Seniors féminines à 8 : 2 x 40 minutes
- U13 (garçons et filles) : 2 x 30 minutes avec une pause coaching de 2 minutes maximum à la 15ème minute et 45ème minute de jeu.
- U11 (garçons et filles) : 2 matches de 25 minutes
- U9 (garçons et filles) : 4 matches de 10 minutes + un atelier technique de 10 minutes
- U7 (garçons et filles) : 4 matches de 10 minutes + un atelier technique de 10 minutes

Bien entendu, toutes les rencontres (football à 11 et à effectif réduit) se déroulent SANS PROLONGATIONS à l'exception de la Finale de la Coupe Xavier BOUVIER et René GIRAUD.

NOUVELLE NOTE DE FRAIS

Nous vous informons qu'une nouvelle note de frais et mise à votre disposition sur le site du District, rubrique "Arbitrage/Documents". Merci de bien vouloir télécharger le document.

COUPES U15 – U17 – RENE GIRAUD – XAVIER BOUVIER

Comme il a été annoncée lors de l'Assemblée Générale des 02 & 09 septembre dernier, nous vous rappelons qu'il n'y a pas de prolongations et en cas d'égalité. Il faut appliquer directement la séance de tirs aux but. **5 tirs pour chaque équipe** et si encore égalité, c'est la **MORT SUBITE**.





TEST VIDEO SUR LES LOIS DU JEU

A titre exceptionnel, la Commission Départementale de l'Arbitrage a planifié une dernière date pour les arbitres adultes et jeunes qui n'ont pas effectué le test vidéo lors des deux assemblées générales de début de saison et des deux soirées prévues à cet effet.

Samedi 25 novembre 2023 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES (début du test vidéo à 8h45 très précises).

En cas de retard, absence et/ou excuse, la note de 0/10 sera attribuée aux arbitres concernés.

Cet avis tient lieu de convocation.

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	CATEGORIE
BORNIER	INGRID	District 4
BOUKABOUS	NADIR	District 4
DUBUS	JASON	District 4
GRASSI	MATHIEU	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
SEGUR	DIMITRI	District 4
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

NOVEMBRE 2023

- Lundi 7 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée)
- Mardi 8 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée)
- Samedi 26 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée)





DECEMBRE 2023

- Samedi 2 décembre : Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2024

- Samedi 20 janvier : Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 27 janvier : Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FORMATION ELITE

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football sur la deuxième partie de saison (avril - mai - juin 2024).

Tous les arbitres qui officient régulièrement en seniors D1-D2 et AA ou en catégories jeunes U17 et/ou U20 peuvent faire acte de candidature en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Candidatures reçues au 6 octobre 2023 :

PHILIBERT Thomas (arbitre central - JAD)
AZCUE Axel (arbitre central - Seniors)
HAVARD Clément (arbitre central - Seniors)
DUBOIS Michaël (arbitre assistant - Seniors)
GALOYAN Arthur (arbitre assistant - Seniors)
CHEVAL Fanny (arbitre central féminines - Seniors)
BADAD Amine (arbitre central - JAD)
VALLON Alexis (arbitre central – JAD)
MARESTIN Pierre (arbitre central – JAD)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu au siège du District Drôme-Ardèche de Football (date à déterminer).

FOOT ENTRPRISES

La CDA cherche à compléter l'effectif pour officier en Foot Entreprises. Ceux qui sont intéressés, en plus de ceux qui ont rempli la fiche individuelle, veuillez adresser votre candidature par courriel à l'adresse de la C.D.A. : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

PORTAIL DES OFFICIELS (NOUVEAUTÉS)

La C.D.A vous informe que cette saison, vous pourrez retrouver tous les documents nécessaires dans la rubrique "DOCUMENTS".

Merci d'en prendre note.





FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

OCTOBRE 2023

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 28 octobre 2023 (matinée) au **Siège du District**

JANVIER 2024

GUILHERAND-GRANGES (07)

Séances n°1 à 6 :

- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)
- Samedi 06 janvier 2024 (journée)
- Samedi 13 janvier 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

FEVRIER 2024

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au **Siège du District**

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION STATUT DE L'ARBITRAGE (ADRESSE E-MAIL)

Nous vous informons que pour toutes correspondances avec le Statut de l'Arbitrage, vous devez adresser vos messages à : statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que toute absence, quelque se soit le motif, doit être justifiée par un document qui doit être adressé à la boîte mail de la C.D.A.: arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Pour tout manquement, nous appliquerons le règlement intérieur.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de coordonnées, (mail, téléphone, adresse...), vous devez faire un courriel à l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr





COURRIERS DES ARBITRES

- **BARBOSA Laurent** : Courriel nous informer de son absence au test de rattrapage TAISA du 21/10/2023 pour raisons professionnelles. Lu et noté.
- **GHEBBARI Nourredine** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **EL MARZGUIOUI** : Courriel nous adressant son rapport disciplinaire de sa rencontre U17 D1 du 14/10/2023. Lu et noté.
- **SOUL Kaled** : Courriel nous adressant son certificat médical justifiant son indisponibilité Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **DIF Ouadeh** : Courriel nous informant de son indisponibilité de la première quinzaine de novembre 2023. Lu et noté.
- **ZOUINE Khalid** : Courriel nous informant de son erreur sur la FMI lors de sa rencontre D3 du 22/10/2023. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **US PORTES HAUTES CEVENNES** : Courriel nous informant de l'absence de l'arbitre de la rencontre U 15 Brassage du 15/10/2023. Lu et noté.
- **US DRÔME PROVENCE** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors du 22/10/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **US BAS VIVARAIS** : Courriel nous informant du lieu de la rencontre Seniors D 5 du 22/10/2023. Lu et noté.
- **AS CHAVANAY** : Courriel nous informant du forfait de ses deux équipes U 17 pour les rencontres de coupe V BOUDRIER du 22/10/2023. Lu et noté.
- **AS PEAGEOIS** : Courriel nous informant du changement de date de la rencontre Seniors D3, celle-ci est prévue le 29/10/2023 à 15h00 au lieu du 28/10/2023 à 18h00. Lu et noté.
- **US DAVEZIEUX VIDALON** : Courriel nous informant du changement de terrain de la rencontre Seniors D5 du 29/10/2023 à 15h00. Lu et noté.
- **US BAS VIVARAIS** : Courriel nous informant du lieu de la rencontre Seniors D 4 du 29/10/2023. Lu et noté.

JOURNEE DE L'ARBITRAGE

Le coup d'envoi des Journées de l'arbitrage a été donné ce mardi 10 octobre 2023 à Issy les Moulineaux à l'initiative du partenaire historique des arbitres « LA POSTE ».

Cette 22ème édition des Journées de l'arbitrage aura lieu, du 10 au 31 octobre 2023, et sera placée sous le signe du recrutement et de la fidélisation.

La Commission Départementale de l'Arbitrage invite vivement les clubs en collaboration avec les arbitres à mettre en place le protocole initié l'an dernier dans le cadre des journées de l'arbitrage sur les championnats régionaux ou départementaux à partir des compétitions U14 (*Protocole ci-dessous*).

Ce protocole « d'avant match » sur les rencontres amateurs avec la mise en lumière des ARBITRES qui sont des licenciés de vos clubs est une manière de mettre en avant tous les ARBITRES de nos territoires. C'est





aussi renforcer la forte volonté de la LFA et la FFF d'accompagner nos ARBITRES de demain avec une initiative avant tout symbolique.

Sachant compter sur la mobilisation de l'ensemble des clubs et des arbitres de nos 2 départements, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration.

L'entrée sur le terrain et la haie d'honneur

Lors de la présentation des équipes, les joueurs entrent sur le terrain. Entrée des joueurs des deux équipes au centre du terrain à quelques mètres de la ligne de touche (comme un protocole classique).

Les 2 équipes se mettent en ligne face à face pour accueillir les 3 arbitres du match et le ou la jeune arbitre du club local afin de faire une haie d'honneur et applaudir les arbitres qui entrent sur le terrain, se plaçant comme sur un protocole classique.

Avant le coup d'envoi

Le message speaker (Si présence d'un speaker)

Le speaker du stade devra lire un court message de présentation des Journées de l'arbitrage La Poste et de leur thématique.

En cas d'absence de speaker dans le stade, ce message pour être lu devant les joueurs et dirigeants par un des éducateurs présents.

« Ce week-end se déroulent les Journées de l'arbitrage La Poste.

De nouveau placées sous le signe du recrutement et de la fidélisation, La Poste renouvelle son engagement au niveau national en accompagnant les clubs dans la promotion de l'arbitrage.

Pour que le sport de compétition continue, nous avons besoin que de nombreux jeunes passent en mode arbitre.

Alors tous ensemble, clubs, joueurs, supporters, soutenons de nouveau l'engagement au service de l'arbitrage.

La Poste vous souhaite un bon match »

Coup d'envoi

Invitation des jeunes arbitres et coup d'envoi fictif (Matches Nationaux et Régionaux)

En amont du match, un ou une jeune arbitre est choisi par le club recevant dans son effectif de jeune arbitre. A défaut d'avoir un jeune arbitre dans son effectif un jeune joueur U13 du club recevant est invité à remplacer l'arbitre dans le cadre de « l'arbitrage des jeunes par les jeunes »

Le ou la jeune arbitre sera invité(e) au centre du terrain à donner le coup d'envoi fictif de la rencontre.





U.N.A.F.

Compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2023 au District DA de Football

Présents : BERGERON Alexis, BOUCHARD Amandine, BOUDIKIAN François, BRET Vincent, CHABBAT Maurice, DUTRIEUX Benoit, FALAISE Mathias, KLEIN Frédéric, KUHN Yves, MARLHIN Alexandre, MLYNARCZYK Adrien, PERDRIOLE Raphaël, TAULEIGNE Damien et VIALLET Roland.

Excusés : BERGONZI Jean-François, FERREIRA David, MOUSTIER Benjamin et VINCENT Jean-Claude.

Invité : Gilles Lang (Assistant F2).

Début de la séance à 19h00

- Mots du président de la Section 26/07 :

· Présentation de Damien TAULEIGNE en remplacement d'Emilien CHAZALON, en tant que responsable du sponsoring,

· Point sur le nombre d'adhérents,

· Organisation interne,

· Activités et perspectives annuelles,

· Présence des membres du bureau aux futures réunions techniques CDA.

- Points sur :

· Points des différents pôles de responsabilité,

· Propositions pour les futurs cadeaux de bienvenue aux adhérents.

- Temps d'échanges.

Prochaine réunion en Visio le 17 janvier 2024.

Fin de la séance à 22h15.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT

